

## Conditions Générales du Programme de Parrainage – GECOWATT

### 1. Objet

Les présentes Conditions Générales définissent les modalités du programme de parrainage proposé par GECOWATT, permettant à un client ou tiers (ci-après « le Parrain ») de recommander un prospect (ci-après « le Filleul ») en vue de la conclusion d'un contrat d'installation photovoltaïque.

---

### 2. Conditions impératives de validité

Le bénéfice du parrainage est strictement subordonné au respect cumulatif des conditions suivantes :

- Le Parrain doit transmettre à GECOWATT les coordonnées complètes du Filleul **avant toute prise de rendez-vous**, prise de contact ou échange commercial entre GECOWATT et le Filleul ;
- Le Parrain doit être expressément identifié au moment de la transmission des informations ;
- GECOWATT doit être en mesure d'initier la démarche commerciale **en mentionnant explicitement le nom du Parrain**.

**⚠** En conséquence, tout parrainage transmis **postérieurement à une prise de rendez-vous, le jour même, pendant ou après un échange commercial** sera réputé nul et non valable, sans possibilité de réclamation.

---

### 3. Antériorité et exclusivité du contact

Seuls les contacts strictement nouveaux sont éligibles au programme.

Ne pourront donner lieu à aucune contrepartie :

- Les prospects déjà présents dans la base de données de GECOWATT ;
- Les prospects ayant déjà sollicité GECOWATT, directement ou indirectement ;
- Les prospects ayant déjà fait l'objet d'un démarchage, d'un devis ou d'un rendez-vous.

La preuve de l'antériorité est librement appréciée par GECOWATT, notamment au regard de ses outils de gestion commerciale.

---

### 4. Modalités de transmission

Le parrainage doit être transmis via les canaux officiels de GECOWATT (site internet, email, téléphone ou tout autre moyen expressément accepté).

Aucun parrainage ne sera reconnu en l'absence de transmission formelle et traçable.

---

## 5. Validation définitive du parrainage

Le parrainage ne sera considéré comme définitivement acquis qu'à la condition que :

- Un contrat soit signé entre GECOWATT et le Filleul ;
  - Le délai légal de rétractation soit expiré ;
  - Et que le dossier soit considéré comme ferme et définitif (notamment acompte encaissé et projet maintenu).
- 

## 6. Attribution de la récompense


La récompense éventuelle du Parrain ne sera due qu'après validation complète et définitive du projet du Filleul, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Le contrat conclu entre GECOWATT et le Filleul doit être signé ;
- Le délai légal de rétractation doit être expiré ;
- L'installation doit être **entièrement réalisée** ;
- Et la facture doit être **intégralement acquittée par le Filleul**.

Aucune récompense ne pourra être exigée tant que l'ensemble de ces conditions n'est pas rempli.

En cas d'annulation du projet, de rétractation, de résiliation du contrat ou de défaut de paiement total ou partiel du Filleul, **aucune récompense ne sera due**, et ce même si le parrainage avait été initialement accepté.

Aucune avance, ni paiement partiel ne pourra être accordé.

 **Il appartient au Parrain de contacter GECOWATT une fois que le projet du Filleul est entièrement finalisé (installation réalisée et paiement complet effectué), afin de demander l'attribution de son lot.**

GECOWATT se réserve le droit de modifier, suspendre ou supprimer le programme de parrainage ainsi que les modalités de récompense à tout moment, sans préavis, pour les parrainages non encore validés.

---

## 7. Absence de rétroactivité et contestations

Aucun parrainage ne pourra être revendiqué a posteriori.

En cas de contestation sur l'origine d'un contact, les informations enregistrées par GECOWATT feront foi.

---

## 8. Responsabilité et pouvoir d'appréciation

GECOWATT se réserve un pouvoir souverain d'appréciation quant à la validité des parrainages.

À ce titre, GECOWATT pourra refuser tout parrainage en cas de :

- Non-respect des présentes conditions ;
- Doute sur la sincérité ou la traçabilité du parrainage ;
- Tentative de contournement du dispositif.

---

## **9. Acceptation des conditions**

La participation au programme de parrainage implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales.